

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

COFIME COLMAR
5 RUE BERTRAND MONNET
CS 10034
68025 COLMAR CEDEX

V/REF :
N/REF : 2012 B 447 / 2012-A-4194

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 19/12/2012,

P.V. d'assemblée du 04/07/2012
- Modification de la composition du conseil d'administration

Adjonction nom commercial + enseigne

mise en activité de la société

Concernant la société

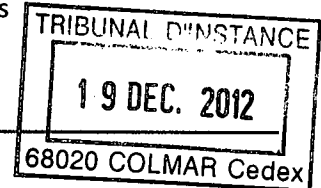
3IC IMMO
Société par actions simplifiée
14 rue des Serruriers
68000 Colmar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-4194 le 19/12/2012
R.C.S. COLMAR TI 752 377 895 (2012 B 447)

Fait à COLMAR le 19/12/2012,
LE GREFFIER

SAS 3IC IMMO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 14, rue des Serruriers
68000 COLMAR (Haut-Rhin)



PROCERS VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE

EN DATE DU 4 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, et le quatre juillet, à quatorze heures trente minutes, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extra-ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 30 juin 2012.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Ugo ITALIANO préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

[Handwritten signatures and initials]
F.G. ENI
2

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Monsieur Ugo ITALIANO, démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général, Monsieur Ugo ITALIANO
- Pouvoirs pour formalités.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Ugo ITALIANO de ses fonctions de président de la société.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de Président, Monsieur Eric GIRARDIN, demeurant à COLMAR (Haut- Rhin) 13, rue de l'oberhart, pour une durée indéterminée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des actionnaires et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la candidature de Monsieur Ugo ITALIANO pour la fonction de Directeur Général de la société.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de Directeur Général, Monsieur Ugo ITALIANO, demeurant à COLMAR (Haut- Rhin) 8, rue Alfred de Vigny pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SC
E.G. EN
IU

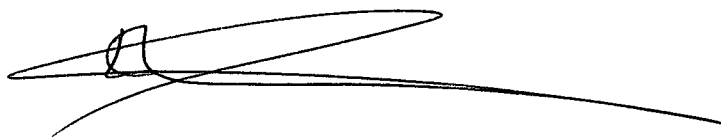
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

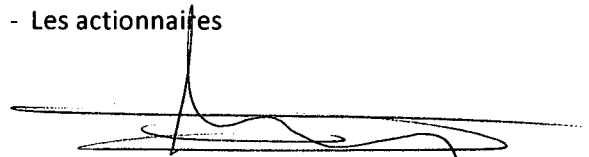
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.

- Le président démissionnaire



- Les actionnaires



W. Stalans



E. Girardin

- Le président nommé

Eric Girardin

« Bon pour acceptation des fonctions de président et Signature »

Bon pour acceptation des fonctions de président

